





À titre indicatif  
seulement.  
Ne pas utiliser  
à des fins de  
navigation.

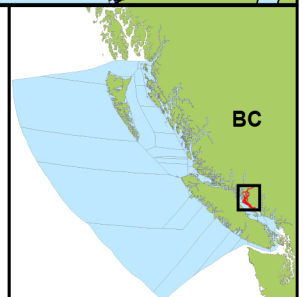
### SECTEUR 15 - MESURES DE GESTION POUR LA PÊCHE DE SAUMON COHO ET DES AUTRES

Mesures de gestion spéciales  
pour la pêche de saumon coho

 15 août au 15 oct.

 Aires de conservation  
des sébastes

 Sous-secteurs du SGPP



**Veillez consulter les tableaux suivants pour plus de descriptions et de détails**



## Secteur 15 - Powell River

### Ouvertures de la pêche au saumon coho et autres fermetures en 2026

Date	Limite quotidienne	Saumon Coho et autres restrictions de longueur et mesures de gestion	Emplacement du secteur
1er juin au 31 déc.	2	2 saumons coho par jour, éclosérie marquée seulement <b>Saumon coho taille minimale 30 cm.</b>	Toutes les parties de la secteurs 15, sauf indication contraire ci-dessous :
15 août au 15 oct.	2	2 saumons coho par jour, éclosérie marquée ou non marquée.	Les eaux du sous-secteur 15-1 situées au nord d'une ligne allant de Albion Point (connu localement comme Black Point) jusqu'à Scotch Fir Point

Date	Limite quotidienne	Fermeture de la pêche au poisson à secteur 15	Emplacement du secteur
Toute l'année	0	Fermeture de la pêche au poisson – Aires de conservation des sébastes (ACS)	<a href="http://www.pac.dfo-mpo.gc.ca/fm-gp/maps-cartes/rca-acis/index-fra.html">http://www.pac.dfo-mpo.gc.ca/fm-gp/maps-cartes/rca-acis/index-fra.html</a>

Avis publics sont à titre indicatif seulement et l'avis de pêche est l'autorité légale.